

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
9 mai 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 9 mai 2012, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 11h10 par madame Berthe Bélanger, maire.

Mot de bienvenue de la maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

211-05-2012

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

- 1. Camion**
 - 2. Bail rétrocaveuse**
 - 3. Membre Comité consultatif en urbanisme (CCU)**
 - 4. Usage remorque service embellissement**
 - 5. Plan culturel**
- Période de questions**
- 10. Levée de l'Assemblée**

ADOPTÉE

1. Camion

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition de trois véhicules sera déposé, à savoir :

- Un 6 roues motrices 2012 avec équipement de déneigement
- Un 10 roues usagés
- Une rétrocaveuse 2012

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
9 mai 2012

2. Bail rétrocaveuse

212-05-2012

CONSIDÉRANT un bris inattendu de la rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT QUE le coût des réparations est trop important dû à l'âge de la rétrocaveuse et des réparations d'entretien prévus;

CONSIDÉRANT l'offre de location de l'entreprise Équipement Laurentien Enr. applicable à 100% sur le coût d'achat s'il était adjudicataire d'un nouvel équipement que la Municipalité doit acquérir;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de l'entreprise Équipement Laurentien Enr. pour un montant de 12 000 \$ de la rétrocaveuse John Deere modèle 310 D 1996;

Il est proposé par Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité :

De procéder à la location d'une rétrocaveuse de l'entreprise Équipement Laurentien Enr. pour un terme de trois mois renouvelable, avec un loyer mensuel de 3 000\$ plus taxes à un taux de 8 % l'an.

De disposer de la rétrocaveuse John Deere modèle 310 D, 1996 pour un montant de 12 000 \$ en faveur de l'entreprise Équipement Laurentien enr.

Que monsieur Farid Madaoui, inspecteur en voirie ou monsieur Sylvain Michaudville, directeur général soient autorisés à signer tous les documents relativement aux présentes y compris le transfert des immatriculations.

ADOPTÉE

3. Membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

213-05-2012

CONSIDÉRANT que le Conseil considère que les agissements de madame Fatima Bent-Bouziane, membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), relativement aux révélations d'une demande de dérogation mineure à l'extérieur du comité étaient inappropriées alors que le conseil ne s'était même pas prononcé;

COMPTE TENU QUE l'attitude de ce membre est considérée comme une erreur majeure face au devoir de confidentialité et provoque un bris de confiance;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de mettre fin au mandat de madame Fatima Bent-Bouziane à titre de membre du CCU.

ADOPTÉE

4. Usage remorque service embellissement

Cette rubrique est reportée.

5. Plan culturel

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
9 mai 2012

214-05-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'entente culturelle avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'année 2012 annexée à la présente. Que le directeur général, monsieur Sylvain Michaudville soit présent lors des rencontres avec le ministère en ce qui a trait à l'entente culturelle.

ADOPTÉE

Période de questions

Levée de l'assemblée

215-05-2012

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 11h20.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Berthe Bélanger,
maire

Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général